



Assurance pret immobilier

Par **breizh2l**, le **12/10/2013 à 14:43**

bonjour je viens de me faire opérer d'une prothèse de hanche et dans se cadre je suis en incapacité de travail .Jai souscrit un pret immobilier au credit immobilier de France et avec celui ci une assurance (MNCAP).rnj'ai remplie le dossier medecale demander et envoyer les pièces justificative .Et aujourd'hui je reçois un courrier recommander en me spécifiant que ma demande ne rentre pas dans le cadre de mon assurance. Je ne comprend pas se refus .rnQuelqu'un aurait t'il une idée du pourquoi de se refus?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **12/10/2013 à 16:40**

bonjourrrnrnPour tenter de vous répondre, il faudrait connaître les garanties de votre contrat

Par **breizh2l**, le **13/10/2013 à 15:48**

boujour j'ai relu le contrat de l'assurance et je ne vois aucun texte qui leur permet se refus .rnje sais que j'ai une clause particulier dans le contrat qui ne m'assure po le genoux guauche du a une operation avant la souscription .me en aucun cas une prothese de hanche ..il est vrai qu'une prothese de hanche a 35 ans c'est pas courant, me j'y peux pas grand chose .

Par **chaber**, le **13/10/2013 à 16:55**

bonjourrrnrnl est vrai qu'une prothèse de hanche à votre âge est peu courante. Il faudrait poser à votre médecin (ou chirurgien) la question de savoir si les problèmes de genou peuvent avoir une incidence sur la hanche.rnrnC'est ce que doit penser votre assurance pour ne pas intervenir, si vous êtes bien garanti en indemnisation pour arrêt maladie ou accident (souvent avec franchise de 3 mois en maladie)